

FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS OPCVM

RAPPORT ANNUEL
30/12/2022

SOMMAIRE

I. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	12
3. Rapport de gestion	13
4. Informations réglementaires	15
5. Certification du Commissaire aux Comptes	23
6. Comptes de l'exercice	29
7. Annexe (s)	48
Information SFDR	49

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Federal Global Green Bonds (P)

Code ISIN : FR0007394846

Initiateur du produit : Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, du groupe Crédit Mutuel Arkéa, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers («AMF») sous le numéro GP04000006.

Contacter l'Initiateur du PRIIP : www.federal-finance-gestion.fr. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers - AMF est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 30/12/2022

EST-CE QUE CE PRODUIT A UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?

☒ Oui ☐ Non, mais il favorise les caractéristiques environnementales ou sociales ☐ Non

Part minimale d'investissements durables

90,00%

Part minimale d'investissements dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

0%

Vous trouverez plus d'informations sur :

www.federal-finance-gestion.fr

Ce produit financier prend-il en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui ☐ Non

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un OPCVM de classification Obligations et/ou titres de créances internationaux.

Il est soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Durée : Le produit a été créé le 15/05/1980 et sa durée d'existence est de 99 ans.

Objectifs : L'objectif du FCP FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS est de chercher à réaliser une performance égale à celle de son indice de référence, le Bloomberg Barclays Global Aggregate Treasuries (coupons réinvestis), sur la période de placement recommandé, en investissant principalement dans des obligations vertes (green bonds).

La stratégie d'investissement :

Le FCP est investi à plus de 75% de son actif net en obligations dites "vertes" (green bonds) émises par des entreprises ou des Etats.

Les titres en portefeuille sont émis par des entités appartenant majoritairement à la zone OCDE. Le FCP pourra également être investi en obligations hors zone OCDE (dont pays émergents) dans la limite de 50% de l'actif net et de toutes notations (dont au moins 90% de l'actif net en titres de notation "investment grade", ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion, et au maximum 10 % de l'actif net en titres à caractère spéculatif).

La sensibilité globale aux taux du FCP peut varier entre 0 et +12 en fonction des anticipations de la gestion sur les mouvements de courbe de taux des différentes zones géographiques présentes en portefeuille. L'exposition aux devises autre que l'euro (toutes devises et plus particulièrement yen, dollar américain et livre sterling) peut représenter jusqu'à 100% de l'actif du FCP en fonction des anticipations de la gestion.

La stratégie de gestion consiste à établir un univers d'obligations vertes grâce à une analyse ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) combinée à une analyse financière des émetteurs et à la sélection des émissions dont les projets financés participent activement aux enjeux du développement durable.

Une obligation « verte » est une émission obligataire qu'émet une entreprise, une organisation internationale, une collectivité locale ou un Etat sur les marchés financiers afin de financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental tels que les solutions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, la gestion durable de l'eau, la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité. Elle est qualifiée comme telle par son émetteur qui s'engage, après son émission, à mettre en place des rapports périodiques, certifiés par des auditeurs externes, permettant de suivre l'allocation des fonds aux différents projets éligibles, d'expliquer l'approche de sélection des projets et la gestion des fonds. Enfin, les émetteurs s'engagent régulièrement à publier des données d'impacts montrant les vertus environnementales des projets financés par rapport à un scénario de référence (comme par exemple les émissions de CO2 évitées).

L'univers investissable est soumis à trois filtres : (i) un filtre ESG, (ii) un filtre financier et (iii) un filtre "obligations vertes".

Dans un premier temps, un filtre ESG est appliqué à l'univers investissable. Ce filtre consiste à sélectionner les émetteurs dont la qualité ESG est jugée satisfaisante par les analystes de la société de gestion selon une approche "Best-in-Class". L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à E (moins bonne note). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre ou la préservation de la biodiversité pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la gestion de l'emploi ou la santé-sécurité pour la dimension sociale ou enfin l'équilibre des pouvoirs et l'éthique globale pour la dimension environnementale. Cette étape entraîne une exclusion des émetteurs notés E, soit 20% de l'univers investissable.

La gestion procède ensuite à une analyse financière visant à sélectionner les titres en fonction de plusieurs critères, notamment la durée de vie des titres, les rendements offerts par les différents emprunts et la qualité des émetteurs de ces titres.

Enfin, un dernier filtre est appliqué afin de sélectionner les obligations vertes dont les projets financés permettent de répondre positivement aux enjeux du développement durable et plus particulièrement au changement climatique. L'analyse permettant de déterminer la qualité intrinsèque des obligations vertes suit dans un premier temps les quatre piliers d'analyse qui découlent des Green Bond Principles, eux-mêmes définis par l'ICM A (International Capital Market Association), à savoir : (a) taxonomie et additionnalité des projets, (b) processus de sélection, (c) allocation des fonds levés et (d) reporting. Pour chacun des 4 piliers, la société de gestion dispose d'un système de feux tricolores (vert – orange – rouge). Un seul pilier noté rouge exclut l'obligation verte de l'univers éligible. Les couleurs orange et vert permettent d'apprécier la qualité des projets financés en fonction de la qualité ESG de l'émetteur.

Plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. Ainsi l'analyse est dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

Le fonds pourra investir au maximum à 10 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA n'ayant pas de contraintes en termes géographiques et ni en termes de notation de crédit des titres sous-jacents (présence de titres à caractère spéculatif).

Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés. Ces opérations seront effectuées dans la limite de 100 % maximum de l'actif du fonds. En outre, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés de taux internationaux et de devises.

Indicateur de référence : Bloomberg Barclays Global Aggregate Treasuries (coupons réinvestis).

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui souhaite un rendement obligataire sur la durée de placement recommandée, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement qui répond, par ailleurs, aux critères d'investissement socialement responsable.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de trois (3) années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : - Risque de liquidité : difficulté ou impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPC investit ou de ceux reçus

en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie.

- Risque de crédit : risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur.

- Risque de contrepartie : risque de non-respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.

- Risque liés aux instruments dérivés : risque de variations de la valeur liquidative si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance : Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 3 ans
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	6693 € -33.07%	7433 € -9.42 %
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8610 € -13.90%	8410 € -5.61 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9858 € -1.42%	9676 € -1.09 %
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	11510 € 15.10%	11442 € 4.59 %

*période de détention recommandée

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des dix (10) dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2020 et de 12/2022.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 08/2013 et de 08/2016.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2018 et de 02/2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Federal Finance Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les fonds des investisseurs ou les revenus du produit sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du produit. Par conséquent, le défaut de Federal Finance Gestion n'aurait aucun impact sur les actifs du produit. Le produit ne bénéficie pas d'un système d'indemnisation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	365 €	1095 €
Incidence des coûts annuels*	3.65 %	3.65 % chaque année

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR par an sont investis.

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.55 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	155 €
Coûts de transaction	0.10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	10 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 3 ans

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (3 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : contact@federal-finance.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou. 29480 Le Relecq Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de www.federal-finance-gestion.fr également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). La valeur liquidative des parts du produit est publiée sur le site internet de la société de gestion www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produits peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant : https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/cms/c_52373/federal-global-green-bonds.

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 10 dernières années.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/12/2022

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Federal Global Green Bonds (A)

Code ISIN : FR0014001816

Initiateur du produit : Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, du groupe Crédit Mutuel Arkéa, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers («AMF») sous le numéro GP04000006.

Contacter l'Initiateur du PRIIP : www.federal-finance-gestion.fr. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers - AMF est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 30/12/2022

EST-CE QUE CE PRODUIT À UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?

☒ Oui ☐ Non, mais il favorise les caractéristiques environnementales ou sociales ☐ Non

Part minimale d'investissements durables

90,00%

Part minimale d'investissements dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

0%

Vous trouverez plus d'informations sur :

www.federal-finance-gestion.fr

Ce produit financier prend-il en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui ☐ Non

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un OPCVM de classification Obligations et/ou titres de créances internationaux.

Il est soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Durée : Le produit a été créé le 07/01/2021 et sa durée d'existence est de 99 ans.

Objectifs : L'objectif du FCP FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS est de chercher à réaliser une performance égale à celle de son indice de référence, le Bloomberg Barclays Global Aggregate Treasuries (coupons réinvestis), sur la période de placement recommandé, en investissant principalement dans des obligations vertes (green bonds).

La stratégie d'investissement :

Le FCP est investi à plus de 75% de son actif net en obligations dites "vertes" (green bonds) émises par des entreprises ou des Etats.

Les titres en portefeuille sont émis par des entités appartenant majoritairement à la zone OCDE. Le FCP pourra également être investi en obligations hors zone OCDE (dont pays émergents) dans la limite de 50% de l'actif net et de toutes notations (dont au moins 90% de l'actif net en titres de notation "investment grade", ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion, et au maximum 10 % de l'actif net en titres à caractère spéculatif).

La sensibilité globale aux taux du FCP peut varier entre 0 et +12 en fonction des anticipations de la gestion sur les mouvements de courbe de taux des différentes zones géographiques présentes en portefeuille. L'exposition aux devises autre que l'euro (toutes devises et plus particulièrement yen, dollar américain et livre sterling) peut représenter jusqu'à 100% de l'actif du FCP en fonction des anticipations de la gestion.

La stratégie de gestion consiste à établir un univers d'obligations vertes grâce à une analyse ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) combinée à une analyse financière des émetteurs et à la sélection des émissions dont les projets financés participent activement aux enjeux du développement durable.

Une obligation « verte » est une émission obligataire qu'émet une entreprise, une organisation internationale, une collectivité locale ou un Etat sur les marchés financiers afin de financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental tels que les solutions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, la gestion durable de l'eau, la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité. Elle est qualifiée comme telle par son émetteur qui s'engage, après son émission, à mettre en place des rapports périodiques, certifiés par des auditeurs externes, permettant de suivre l'allocation des fonds aux différents projets éligibles, d'expliquer l'approche de sélection des projets et la gestion des fonds. Enfin, les émetteurs s'engagent régulièrement à publier des données d'impacts montrant les vertus environnementales des projets financés par rapport à un scénario de référence (comme par exemple les émissions de CO2 évitées).

L'univers investissable est soumis à trois filtres : (i) un filtre ESG, (ii) un filtre financier et (iii) un filtre "obligations vertes".

Dans un premier temps, un filtre ESG est appliqué à l'univers investissable. Ce filtre consiste à sélectionner les émetteurs dont la qualité ESG est jugée satisfaisante par les analystes de la société de gestion selon une approche "Best-in-Class". L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à E (moins bonne note). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre ou la préservation de la biodiversité pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la gestion de l'emploi ou la santé-sécurité pour la dimension sociale ou enfin l'équilibre des pouvoirs et l'éthique globale pour la dimension environnementale. Cette étape entraîne une exclusion des émetteurs notés E, soit 20% de l'univers investissable.

La gestion procède ensuite à une analyse financière visant à sélectionner les titres en fonction de plusieurs critères, notamment la durée de vie des titres, les rendements offerts par les différents emprunts et la qualité des émetteurs de ces titres.

Enfin, un dernier filtre est appliqué afin de sélectionner les obligations vertes dont les projets financés permettent de répondre positivement aux enjeux du développement durable et plus particulièrement au changement climatique. L'analyse permettant de déterminer la qualité intrinsèque des obligations vertes suit dans un premier temps les quatre piliers d'analyse qui découlent des Green Bond Principles, eux-mêmes définis par l'ICM A (International Capital Market Association), à savoir : (a) taxonomie et additionnalité des projets, (b) processus de sélection, (c) allocation des fonds levés et (d) reporting. Pour chacun des 4 piliers, la société de gestion dispose d'un système de feux tricolores (vert – orange – rouge). Un seul pilier noté rouge exclut l'obligation verte de l'univers éligible. Les couleurs orange et vert permettent d'apprécier la qualité des projets financés en fonction de la qualité ESG de l'émetteur.

Plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. Ainsi l'analyse est dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

Le fonds pourra investir au maximum à 10 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA n'ayant pas de contraintes en termes géographiques et ni en termes de notation de crédit des titres sous-jacents (présence de titres à caractère spéculatif).

Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés. Ces opérations seront effectuées dans la limite de 100 % maximum de l'actif du fonds. En outre, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés de taux internationaux et de devises.

Indicateur de référence : Bloomberg Barclays Global Aggregate Treasuries (coupons réinvestis).

Fonds de capitalisation des revenus.

Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui souhaite un rendement obligataire sur la durée de placement recommandée, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement qui répond, par ailleurs, aux critères d'investissement socialement responsable.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de trois (3) années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : - Risque de liquidité : difficulté ou impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPC investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie.

- Risque de crédit : risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur.

- Risque de contrepartie : risque de non-respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.

- Risque liés aux instruments dérivés : risque de variations de la valeur liquidative si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance : Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 3 ans
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	6689 € -33.11%	7166 € -10.51 %
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8611 € -13.89%	8408 € -5.62 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10000 € 0.00%	10639 € 2.09 %
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	12185 € 21.86%	12069 € 6.47 %

*période de détention recommandée

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des dix (10) dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2020 et de 12/2022.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 08/2014 et de 08/2017.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 12/2013 et de 12/2016.

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Federal Finance Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les fonds des investisseurs ou les revenus du produit sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du produit. Par conséquent, le défaut de Federal Finance Gestion n'aurait aucun impact sur les actifs du produit. Le produit ne bénéficie pas d'un système d'indemnisation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	365 €	1095 €
Incidence des coûts annuels*	3.65 %	3.65 % chaque année

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR par an sont investis.

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.55 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	155 €
Coûts de transaction	0.10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	10 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 3 ans

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (3 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : contact@federal-finance.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou. 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de www.federal-finance-gestion.fr également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). La valeur liquidative des parts du produit est publiée sur le site internet de la société de gestion www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produits peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant : https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/cms/c_132609/federal-global-green-bonds-a. Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 5 dernières années. Toutefois, une performance calculée sur une période inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/12/2022

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Federal Global Green Bonds (I)

Code ISIN : FR0010207548

Initiateur du produit : Federal Finance Gestion société de gestion de portefeuille, du groupe Crédit Mutuel Arkéa, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers («AMF») sous le numéro GP04000006.

Contacter l'Initiateur du PRIIP : www.federal-finance-gestion.fr. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers - AMF est chargée du contrôle de Federal Finance Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 30/12/2022

EST-CE QUE CE PRODUIT À UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?

☒ Oui ☐ Non, mais il favorise les caractéristiques environnementales ou sociales ☐ Non

Part minimale d'investissements durables

90,00%

Part minimale d'investissements dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE

0%

Vous trouverez plus d'informations sur :

www.federal-finance-gestion.fr

Ce produit financier prend-il en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui ☐ Non

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un OPCVM de classification Obligations et/ou titres de créances internationaux.

Il est soumis à l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Durée : Le produit a été créé le 07/06/2005 et sa durée d'existence est de 99 ans.

Objectifs : L'objectif du FCP FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS est de chercher à réaliser une performance égale à celle de son indice de référence, le Bloomberg Barclays Global Aggregate Treasuries (coupons réinvestis), sur la période de placement recommandé, en investissant principalement dans des obligations vertes (green bonds).

La stratégie d'investissement :

Le FCP est investi à plus de 75% de son actif net en obligations dites "vertes" (green bonds) émises par des entreprises ou des Etats.

Les titres en portefeuille sont émis par des entités appartenant majoritairement à la zone OCDE. Le FCP pourra également être investi en obligations hors zone OCDE (dont pays émergents) dans la limite de 50% de l'actif net et de toutes notations (dont au moins 90% de l'actif net en titres de notation "investment grade", ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion, et au maximum 10 % de l'actif net en titres à caractère spéculatif).

La sensibilité globale aux taux du FCP peut varier entre 0 et +12 en fonction des anticipations de la gestion sur les mouvements de courbe de taux des différentes zones géographiques présentes en portefeuille. L'exposition aux devises autre que l'euro (toutes devises et plus particulièrement yen, dollar américain et livre sterling) peut représenter jusqu'à 100% de l'actif du FCP en fonction des anticipations de la gestion.

La stratégie de gestion consiste à établir un univers d'obligations vertes grâce à une analyse ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) combinée à une analyse financière des émetteurs et à la sélection des émissions dont les projets financés participent activement aux enjeux du développement durable.

Une obligation « verte » est une émission obligataire qu'émet une entreprise, une organisation internationale, une collectivité locale ou un Etat sur les marchés financiers afin de financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental tels que les solutions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, la gestion durable de l'eau, la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité. Elle est qualifiée comme telle par son émetteur qui s'engage, après son émission, à mettre en place des rapports périodiques, certifiés par des auditeurs externes, permettant de suivre l'allocation des fonds aux différents projets éligibles, d'expliquer l'approche de sélection des projets et la gestion des fonds. Enfin, les émetteurs s'engagent régulièrement à publier des données d'impacts montrant les vertus environnementales des projets financés par rapport à un scénario de référence (comme par exemple les émissions de CO2 évitées).

L'univers investissable est soumis à trois filtres : (i) un filtre ESG, (ii) un filtre financier et (iii) un filtre "obligations vertes".

Dans un premier temps, un filtre ESG est appliqué à l'univers investissable. Ce filtre consiste à sélectionner les émetteurs dont la qualité ESG est jugée satisfaisante par les analystes de la société de gestion selon une approche "Best-in-Class". L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à E (moins bonne note). A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre ou la préservation de la biodiversité pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la gestion de l'emploi ou la santé-sécurité pour la dimension sociale ou enfin l'équilibre des pouvoirs et l'éthique globale pour la dimension environnementale. Cette étape entraîne une exclusion des émetteurs notés E, soit 20% de l'univers investissable.

La gestion procède ensuite à une analyse financière visant à sélectionner les titres en fonction de plusieurs critères, notamment la durée de vie des titres, les rendements offerts par les différents emprunts et la qualité des émetteurs de ces titres.

Enfin, un dernier filtre est appliqué afin de sélectionner les obligations vertes dont les projets financés permettent de répondre positivement aux enjeux du développement durable et plus particulièrement au changement climatique. L'analyse permettant de déterminer la qualité intrinsèque des obligations vertes suit dans un premier temps les quatre piliers d'analyse qui découlent des Green Bond Principles, eux-mêmes définis par l'ICM A (International Capital Market Association), à savoir : (a) taxonomie et additionnalité des projets, (b) processus de sélection, (c) allocation des fonds levés et (d) reporting. Pour chacun des 4 piliers, la société de gestion dispose d'un système de feux tricolores (vert – orange – rouge). Un seul pilier noté rouge exclut l'obligation verte de l'univers éligible. Les couleurs orange et vert permettent d'apprécier la qualité des projets financés en fonction de la qualité ESG de l'émetteur.

Plusieurs limites méthodologiques peuvent être identifiées. Ainsi l'analyse est dépendante de la qualité des informations données par les entreprises. La méthodologie d'analyse a pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile.

Le fonds pourra investir au maximum à 10 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA n'ayant pas de contraintes en termes géographiques et ni en termes de notation de crédit des titres sous-jacents (présence de titres à caractère spéculatif).

Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés. Ces opérations seront effectuées dans la limite de 100 % maximum de l'actif du fonds. En outre, l'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des marchés de taux internationaux et de devises.

Indicateur de référence : Bloomberg Barclays Global Aggregate Treasuries (coupons réinvestis).

Fonds de capitalisation des revenus.

Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Nom du Dépositaire : CACEIS Bank.

Investisseurs de détail visés : Ce FCP s'adresse à une clientèle qui souhaite un rendement obligataire sur la durée de placement recommandée, tout en sachant apprécier le risque inhérent à ce type de placement qui répond, par ailleurs, aux critères d'investissement socialement responsable.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE-QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de trois (3) années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Risques matériellement pertinents non repris dans l'indicateur de risque synthétique : - Risque de liquidité : difficulté ou impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPC investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie.

- Risque de crédit : risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur.

- Risque de contrepartie : risque de non-respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.

- Risque liés aux instruments dérivés : risque de variations de la valeur liquidative si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marchés, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance : Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Période de détention recommandée : 3 ans
Exemple d'investissement 10 000 euros

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après * 3 ans
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	6682 € -33.18%	7444 € -9.37 %
Défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8628 € -13.72%	8455 € -5.44 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10011 € 0.11%	10248 € 0.82 %
Favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement annuel moyen	11533 € 15.33%	11511 € 4.8 %

*période de détention recommandée

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des dix (10) dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2020 et de 12/2022.

Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 06/2016 et de 06/2019.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 02/2018 et de 02/2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI FEDERAL FINANCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Federal Finance Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les fonds des investisseurs ou les revenus du produit sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du produit. Par conséquent, le défaut de Federal Finance Gestion n'aurait aucun impact sur les actifs du produit. Le produit ne bénéficie pas d'un système d'indemnisation.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps :

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Coûts totaux	325 €	975 €
Incidence des coûts annuels*	3.25 %	3.25 % chaque année

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR par an sont investis.

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement ; Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez ;	Jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.15 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	115 €
Coûts de transaction	0.10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	10 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 3 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 3 ans

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (3 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès de Federal Finance Gestion par e-mail à l'adresse suivante : contact@federal-finance.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou. 29480 Le Relecq Kerhuon . Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès de www.federal-finance-gestion.fr également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.federal-finance-gestion.fr ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). La valeur liquidative des parts du produit est publiée sur le site internet de la société de gestion www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produits peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du produit.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique "Documents à télécharger" au lien suivant : https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/cms/c_52370/federal-global-green-bonds-i.

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 10 dernières années.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/12/2022

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Néant.

3. RAPPORT DE GESTION

Politique d'investissement :

Le début d'année 2022 a été principalement marquée, d'un point de vue financier, par le durcissement de ton de la Federal Reserve (Fed), et d'un point de vue géopolitique, par l'entrée en guerre de la Russie sur le territoire ukrainien le 24 février.

Le président de la Fed, J. Powell, a délivré en janvier un discours plus ferme qu'anticipé, signalant la perspective d'une hausse des taux directeurs dès le mois de mars 2022 et ouvrant la porte à une réduction du bilan de la Fed. Cette accélération dans la normalisation de la politique monétaire s'appuie sur une croissance du PIB qui est restée robuste et une inflation à 7% fin 2021, considérée de plus en plus persistante. Au-delà des chaînes d'approvisionnement mondiales affectées par le confinement en Chine, les tensions sur le marché du travail plus fortes qu'anticipé, avec un faible taux de chômage à 3.9%, laissent également envisager une accélération salariale.

La décision du président russe Vladimir Poutine de lancer une invasion en Ukraine le 24 février, a entraîné des sanctions contre la Russie par plusieurs pays sur les secteurs financier, énergétique et des transports et l'exclusion du pays du système interbancaire Swift. Cette crise a contribué à pousser les prix de l'énergie et des matières premières à la hausse à un moment où l'inflation dans les principaux pays était déjà en forte tension. Les cours du pétrole Brent ont atteint jusqu'à 130\$ le baril en mars.

Sur l'année 2022, la Fed a remonté ses taux directeurs de 425pb et commencé à réduire son bilan alors que l'inflation aux Etats-Unis a atteint 6,5% fin 2022.

Face à la hausse des prix, la BCE a décidé de relever les taux de 50 points de base (pb) en juillet 2022, après avoir annoncé plus tôt l'arrêt de son programme d'achat d'actifs. Au total, la BCE a augmenté ses taux de 250pb en 2022 alors que l'inflation en zone euro a atteint 9,2% en fin d'année.

Dans ce contexte, les taux à 10 ans souverains américains se sont tendus de 236pb pour clôturer l'année à 3,87%, tandis que les taux à 10 ans allemands se sont tendus de 275pb pour clôturer l'année à 2,57%. Les taux des obligations d'entreprises se sont tendus davantage que les taux souverains de référence. En moyenne, ceux-ci se sont tendus de 344pb en zone euro, soit près de 70pb de plus que les taux allemands.

Les marchés d'actions ont également été fortement impactés par ce contexte, notamment aux Etats-Unis où les valeurs technologiques à valorisations élevées ont sous-performé le reste des indices occidentaux. Le S&P500 chute de 19,4%, et l'Eurostoxx 50 est en baisse de 11,9% sur l'année.

Sur le marché des changes, le Dollar est ressorti gagnant de la course à la remontée des taux directeurs des Banques Centrales dans le monde. L'EUR/USD a ainsi baissé de 5,8% et finit l'année à 1,0705. A l'inverse, le Yen a été pénalisé par la politique monétaire inchangée de la Banque Centrale Japonaise. L'EUR/JPY a monté de 7,3% à 140.41 en fin d'année.

Dans ce contexte de forte remontée des taux, la performance du fonds Federal Global Green Bonds a été de -14,0% pour la part I, -14,21% pour la part P et -14,17% pour la part A, à comparer aux -12,06% de son indice de référence. Malgré les couvertures de taux, l'exposition au Dollar et à la courbe de taux japonaise, la tension sur les taux des obligations d'entreprises a impacté négativement la performance relative du fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
JGB 1.7 09/20/33		4 379 426,89
JAPAN 30 YEAR ISSUE 0.5% 20-03-49	2 153 073,00	1 703 536,99
SUEZ 2.375% 24-05-30 EMTN	1 591 600,00	595 824,00
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	1 965 966,03	
JAPAN10 YEAR ISSUE 0.1% 20-09-28		1 689 628,95
MIRAE ASSET SECURITIES 1.375% 07-07-24		1 308 931,78
SUEZ SACA 4.625% 03-11-28 EMTN	598 740,00	600 420,00
SOCIETE DU GRAND PARIS 1.125% 22-10-28		1 040 686,16
ADIF ALTA VELOCIDAD 3.5% 30-07-29	1 033 457,40	
VERIZON COMMUNICATION 2.85% 03-09-41	1 026 602,04	

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 15 073 724,23

- o Change à terme : 15 073 724,23
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE J.P.MORGAN AG FRANCFORT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) Total	 260 000,00 260 000,00
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus Total des revenus	105,55 105,55
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	283,73 283,73

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION

Au minimum une fois par an, et sauf événement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Ce fonds ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance.

REGLEMENTATION SFDR ET TAXONOMIE

Article 9 :

« Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le souscripteur est invité à se reporter au site www.federal-finance.fr où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global est la méthode de la VAR absolue. Afin de mesurer le risque global du fonds, la société de gestion utilise la méthode du calcul de la valeur en risque (« VaR ») fixée selon les modalités définies aux articles 41 I-77 ou de l'article 422-56 du règlement général de l'AMF et par l'instruction AMF n° 2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés. Plus particulièrement, la VaR du fonds est calculée, au moins quotidiennement sur une période de 20 jours ouvrables avec un seuil de confiance à 99%. Son niveau est limité à 20%.

- Niveau VaR minimum atteint au cours de l'exercice comptable : 1,88%.
- Niveau VaR maximum atteint au cours de l'exercice comptable : 5,31%.
- Niveau VaR moyen atteint au cours de l'exercice comptable : 2,72%.

Levier indicatif : l'effet de levier indicatif est de 100 %. Toutefois, le FCP aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

Le document détaille les modalités et principes d'application de la politique de rémunération au sein de Federal Finance Gestion.

I - Principes généraux de la politique de rémunération

Federal Finance Gestion, société de gestion filiale à 100 % du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, les activités d'analyse et la gestion des risques. Federal Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM, à la Directive OPCVM V et au Règlement Général de l'AMF.

Federal Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.

Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Federal Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction ou cadres dirigeants. La politique de rémunération de Federal Finance Gestion s'inscrit donc pleinement dans celle du Groupe.

Federal Finance Gestion, en sa qualité de société de gestion, est soumise notamment à la Directive AIFM, à la Directive OPCVM V et au Règlement Général de l'AMF. Les dispositions de la présente politique de rémunération respectent les prescriptions de ces textes.

Conçue pour favoriser une gestion saine et effective des risques, la politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa et de Federal Finance Gestion (FFG) est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme du Groupe, n'encourage pas une prise de risque excédant le niveau de risque défini par le Groupe et comprend des mesures destinées à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération tient compte, dans ses principes, des objectifs suivants :

- L'alignement avec la Raison d'Être du groupe Crédit Mutuel Arkéa telle qu'elle a été définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et soumise à l'Assemblée générale :
 - En s'inscrivant dans la stratégie économique et les objectifs, valeurs et intérêts du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
 - En intégrant des éléments d'appréciation à la fois financiers et non-financiers, de sorte que la politique de rémunération mise en place s'attache à maintenir une cohérence entre la rémunération globale des collaborateurs, les performances du groupe Crédit Mutuel Arkéa et les performances individuelles des collaborateurs ;
 - En tenant compte de la dimension RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans la détermination de la rémunération.
- La nécessité pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa d'attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et particulièrement compétents dans les domaines d'activité du groupe Crédit Mutuel Arkéa.
- La cohérence entre les conditions de rémunération et d'emploi des salariés du groupe Crédit Mutuel Arkéa (notamment la structure de rémunération, les critères d'appréciation ou l'évolution des rémunérations) et avec les pratiques de marché observées dans les entreprises du même secteur.
- Tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité à la réglementation et en veillant à la prévention des conflits d'intérêts et à l'équité des décisions prises.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

La politique de rémunération s'inscrit dans une politique de ressources humaines globale visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences, à créer un climat social serein et à répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa met en avant une finance responsable, et la politique de rémunération de Federal Finance Gestion reflète cette philosophie.

La rémunération globale des collaborateurs de Federal Finance Gestion est constituée par :

- La rémunération fixe,
- La rémunération variable annuelle individuelle,
- La rémunération variable collective,
- Les périphériques de rémunération pouvant être mis en place dans les entités du Groupe :
 - Epargne salariale,
 - Protection santé et prévoyance,
 - Retraite surcomplémentaire,
 - Avantages en nature.

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces éléments en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

• **Intégration des risques en matière de durabilité dans les pratiques de rémunération**

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est en cours d'élaboration d'une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération. Dès 2022, Federal Finance Gestion inclut des critères d'impacts ESG et de durabilité dans sa politique de rémunération, conditionnant l'attribution et le versement des éléments de rémunération variables.

• **Ecart de rémunération hommes – femmes**

Le groupe Crédit Mutuel ARKEA porte depuis plusieurs années une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en mettant en œuvre des dispositifs visant à supprimer définitivement les écarts de rémunération. Ainsi, avec une moyenne pondérée de l'index d'égalité femmes-hommes de 90/100 en 2021 au niveau du Groupe, largement supérieure aux exigences réglementaires, Crédit Mutuel Arkéa prouve son engagement durable pour la promotion de la diversité et la lutte contre la discrimination.

Les objectifs du Groupe et de Federal Finance Gestion en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.

La présente politique de rémunération, fondée sur le principe de l'égalité des rémunérations entre hommes et femmes pour un même travail ou un travail de même valeur, s'inscrit dans ce cadre.

II - Types de rémunération versés par Federal Finance Gestion

Selon son statut chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie des éléments décrits ci-après en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

• **Rémunération fixe**

La rémunération fixe permet de retenir et motiver les collaborateurs et valorise l'expérience professionnelle et les responsabilités assumées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation en ligne avec les études de marché réalisées régulièrement.

Elle représente une part significative de la rémunération totale et est considérée suffisante pour permettre, le cas échéant, de ne verser aucune prime. Elle sert, le cas échéant, de base pour déterminer les cibles et plafonds des rémunérations variables applicables en fonction des collaborateurs.

• **Rémunération variable annuelle individuelle**

Les montants de rémunérations variables ainsi que leur versement par tranches successives n'entravent pas la capacité de Federal Finance Gestion à maintenir une assise financière saine ou renforcer ses fonds propres.

La rémunération variable est liée à la performance annuelle et à l'impact sur le profil de risque de Federal Finance Gestion. En cas de performance insuffisante, de non-respect des règles et des procédures ou de comportements à risques, la rémunération variable est directement impactée.

Les rémunérations variables sont fixées dans le respect des principes réglementaires.

La rémunération variable annuelle dépend des performances financières et extra-financières de l'année et des contributions des collaborateurs à la réussite de la stratégie du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Pour être aligné avec la réglementation, Federal Finance veille à ce que le dispositif de rémunération variable respecte le fait que :

- le montant de variable est établi en combinant l'évaluation des performances de l'individu et de l'unité opérationnelle concernée avec celle des résultats d'ensemble de la société ;
- l'évaluation de la performance doit prendre en compte des critères financiers et non financiers.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés.

Elle rémunère :

- La performance, qui est définie par la réalisation des missions avec succès et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de cette dernière en deçà de 100% de réalisation ne peut donner lieu à un taux de rémunération variable supérieur à la cible ;
- La surperformance, qui quant à elle, est constatée lorsque les missions sont menées avec succès et que la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%. Dans cette situation, le taux de variable peut être supérieur à la cible, dans la limite du plafond.

Au sein de Federal Finance Gestion, deux populations bénéficient d'un mécanisme de rémunération variable individuelle:

- les gérants salariés de la société de gestion :

Les gérants de Federal Finance Gestion bénéficient d'une part de rémunération variable afin d'améliorer la performance et la qualité de gestion des fonds gérés par l'entité. Le montant maximal de la rémunération variable est égal à 25% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur et affectée d'une décote de 25% les deux premières années dans la fonction ;

- les personnels mis à disposition par Arkea SCD :

S'agissant des personnels mis à disposition par Arkea SCD, la répartition part Groupe/individuelle mais également les taux cibles et plafonds de rémunération variable varient selon le collège d'appartenance. La part variable de la rémunération totale ne peut excéder le montant de la part fixe de cette rémunération.

La rémunération variable annuelle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

Federal Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V. Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable).

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et plus de 100 000 euros par an, Federal Finance Gestion prendrait, en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Le principe de proportionnalité a également dispensé Federal Finance Gestion de l'obligation de créer un comité de rémunérations. Cependant la fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue, pour l'ensemble des rémunérations (Federal Finance Gestion et ASCD), au Conseil de surveillance de Federal Finance Gestion qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

Les personnels des fonctions de contrôle indépendant (incluant les fonctions de gestion des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne) et plus généralement les personnels des unités chargées de la validation des opérations, ne bénéficient pas de dispositif de rémunération variable annuelle. Ainsi la rémunération de ces collaborateurs est conçue de façon à ne pas favoriser de prise de risques excessive.

- **Autres éléments de rémunérations et avantages sociaux**

- o Primes exceptionnelles

Des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux salariés de Federal Finance Gestion (ne sont pas concernés les collaborateurs bénéficiant de rémunérations variables individuelles), ou aux salariés mis à disposition par Arkea SCD, dans des circonstances très particulières (mission particulière et/ou investissement exceptionnel) et dans le respect du cadrage des négociations annuelles sur les rémunérations validé par le Comex du Groupe.

- o Epargne salariale

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'attache à associer l'ensemble des collaborateurs aux résultats du Groupe pour permettre le partage collectif de la valeur créée.

Pour ce faire, des mécanismes de rémunération variable collective ont été développés afin d'être au plus près de la création de la valeur (participation/intéressement).

- o Dispositifs de protection sociale

Les avantages sociaux sont fonction des statuts collectifs applicables. Ils viennent en complément des autres formes de rémunération et visent notamment à protéger le collaborateur contre les aléas de la vie (prévoyance, frais de santé) et favoriser la préparation de sa retraite (Plan Épargne Retraite).

III - Personnel identifié

La rédaction de la présente politique de rémunération est conforme aux principes énoncés aux articles 319-10 et 321-125 du RGAMF concernant les personnes dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risques des sociétés de gestion de portefeuille ou des FIA ou OPCVM qu'ils gèrent (i.e. « personnel identifié »).

Federal Finance Gestion a recensé le personnel ainsi identifié au sens des Directives et de l'article L533-22-2 du Code Monétaire et Financier, lequel est constitué :

- du Président et des membres du Directoire,
- des gérants financiers,
- des responsables des fonctions support,
- des contrôleurs des risques,
- du RCCI,
- des contrôleurs internes,

soit 48 personnes au 31 décembre 2022, dont 4 faisant l'objet d'une mise à disposition.

IV - Gouvernance en matière de politique de rémunération

La fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de Federal Finance Gestion qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est soumise à l'avis du Comité des rémunérations du Groupe Credit Mutuel Arkéa et à la validation du Conseil de Surveillance de Federal Finance Gestion.

La politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa est définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa sur proposition de son Comité des rémunérations avec l'appui des directions centrales dans son élaboration et sa mise en œuvre.

La composition de ce Comité des rémunérations est précisée sous https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5016/fr/comites-specialises et les missions de ce comité figurent au § 2.2.3.2 du Document d'Enregistrement Universel de Crédit Mutuel Arkéa (https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5022/fr/informations-financieres)

V - Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines de Crédit Mutuel Arkéa. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale. Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations (NAR) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.

Le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Federal Finance Gestion.

Federal Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés.

https://www.federal-finance-gestion.fr/gestion/actifs/jcms/c_54344/informations-reglementaires

VI – Eléments chiffrés 2022

FEDERAL FINANCE GESTION SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2022

	nombre de salariés	rémunérations fixes ⁽¹⁾	rémunérations variables ⁽²⁾	TOTAL
total effectif (yc mises à disposition)	64	3 074 425	1 166 803	4 241 229
dont preneurs de risques	48	2 752 074	980 079	3 732 153

⁽¹⁾ rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature

⁽²⁾ rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2022 par FFG (salariés CDI)

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION
1 Allée Louis Lichou
29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

FCP FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS

1, allée Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

DocuSigned by:

F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	41 762 775,05	48 286 233,30
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	41 762 775,05	48 244 206,95
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	41 762 775,05	48 244 206,95
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		42 026,35
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		42 026,35
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	15 094 155,56	10 250 037,11
Opérations de change à terme de devises	15 073 724,23	10 147 992,46
Autres	20 431,33	102 044,65
COMPTES FINANCIERS	1 570 644,50	2 771 263,15
Liquidités	1 570 644,50	2 771 263,15
TOTAL DE L'ACTIF	58 427 575,11	61 307 533,56

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	45 105 689,84	50 715 586,81
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 186 263,51	106 828,95
Résultat de l'exercice (a,b)	267 752,69	180 534,50
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	43 187 179,02	51 002 950,26
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		42 026,45
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		42 026,45
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		42 026,45
Autres opérations		
DETTES	15 240 396,09	10 262 537,39
Opérations de change à terme de devises	14 894 950,89	10 165 068,04
Autres	345 445,20	97 469,35
COMPTES FINANCIERS		19,46
Concours bancaires courants		19,46
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	58 427 575,11	61 307 533,56

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0322		1 370 960,00
TU CBOT UST 2 0322		1 918 500,49
US 10YR NOTE 0322		1 147 280,60
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
LIFFE LG GILT 0322		1 487 613,15
JAP GOVT 10 0322		2 315 159,68
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	8 777,44	23 646,18
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	630 194,50	489 609,30
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	105,55	
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	639 077,49	513 255,48
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	283,73	
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	5 168,22	12 034,56
Autres charges financières		
TOTAL (2)	5 451,95	12 034,56
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	633 625,54	501 220,92
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	354 768,62	337 390,54
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	278 856,92	163 830,38
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-11 104,23	16 704,12
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	267 752,69	180 534,50

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Actions, titres de créances et valeurs assimilées

Les instruments de type « actions et assimilées » négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évalués sur la base du dernier cours de clôture connu de leur marché principal.

Sources: Thomson Reuters/Six-Telekurs/Bloomberg.

Les actions non cotées, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste.

Les obligations et valeurs assimilées sont valorisées en mark-to-market, sur la base d'un prix de milieu de marché pour les fonds et au Bid pour les mandats. Les prix sont issus soit de Bloomberg à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct. La Société de gestion définit plusieurs sources de cours avec un degré de priorité afin de réduire les cas d'absence de cours remontés par le valorisateur, la source prioritaire étant le prix Bloomberg BGN. La liste des contributeurs retenus par ordre de priorité : BGN/CBBT.

Les obligations non cotées, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur.

La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste. Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables, sur des contributions de contreparties voire sur des données à dire d'expert pour les placements privés sans aucune liquidité.

Les Titres de Créances Négociables

Les TCN souverains et les BTAN sont valorisées en Mark-to-Market, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu de Bloomberg. La liste des contributeurs retenus: BGN/CBBT.

Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base d'un prix milieu de marché retenu à 12h30.

La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN.

Les autres titres de créances négociables (NECP, ECP, bons des institutions financières, BMTN, NMTN...) sont évalués à partir de courbes de taux ajustées de marges représentatives des risques émetteurs (spread) à date de valorisation.

Celles-ci sont déterminées à partir de données observables disponibles sur les plates-formes d'échanges électroniques (ECPX Bloomberg) ou via des courtiers.

Pour les TCN à taux fixe non cotés : le taux de rendement est déterminé par application d'une courbe de taux corrigé d'une marge représentative du risque émetteur pour la maturité du titre. Les courbes de taux utilisées sont des courbes indexées sur des taux du marché monétaires comme l'Eonia ou l'Euribor 3 mois et dépendent des caractéristiques du titre.

Pour les TCN à taux variables ou révisables non cotés, la valorisation se fait par application d'un spread représentatif du risque de l'émetteur pour la maturité concernée. Le spread se calcule par rapport au taux d'indexation du titre, en

général EONIA ou EURIBOR 3 mois. Les spreads sont mis à jour quotidiennement à partir des informations en provenance des émetteurs ou des intermédiaires de marché (par exemple via ECPX).

Les parts ou actions d'OPC

Les OPC inscrits à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

Les Trackers (ETF, ETC,...)

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, au cours de clôture de la place principale.

Source : Bloomberg/CACEIS.

Les instruments financiers à terme listés

Les opérations à terme fermes et conditionnelles listés sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu. Source : Bloomberg/CACEIS.

Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré :

Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de gestion.

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la Société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs pour le fonds investis directement sur les actions de la zone Asie.

Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;
- Tous les revenus résultant de techniques de gestion efficace de portefeuille, nets des coûts opérationnels directs et indirects doivent être restitués au FCP.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Pour la part A

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion	Actif net	0,90% TTC Total maximum
Frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire,...)		
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)		
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Pour la part P

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion	Actif net	0,90% TTC Total maximum
Frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire,...)		
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)		
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Pour la part I

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion	Actif net	0,70% TTC Total maximum
Frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire,...)		
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)		
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS A	Capitalisation	Capitalisation
Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS I	Capitalisation	Capitalisation
Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS P	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	51 002 950,26	38 047 594,14
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	4 504 220,01	16 756 245,43
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-5 011 271,29	-3 964 015,19
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 206,32	976,64
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 319 421,04	-2 140,64
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 360 689,62	1 117 408,19
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 702 489,41	-1 050 642,80
Frais de transactions	-7 011,05	-14 243,60
Différences de change	506 140,44	980 290,90
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-6 407 021,57	-1 053 079,97
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-6 547 767,28	-140 745,71
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	140 745,71	-912 334,26
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-27 670,19	20 726,78
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		27 670,19
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-27 670,19	-6 943,41
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	278 856,92	163 830,38
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	43 187 179,02	51 002 950,26

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	41 762 775,05	96,70
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	41 762 775,05	96,70
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	41 762 775,05	96,70						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 570 644,50	3,64
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					6 404 985,06	14,83	11 514 525,49	26,66	23 843 264,50	55,21
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 570 644,50	3,64								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	15 058 673,35	34,87			3 588 116,55	8,31		
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	11 770,91	0,03	10 092 850,27	23,37			980 873,96	2,27
Comptes financiers	69 036,54	0,16	339 571,63	0,79	1 681,91		946 251,35	2,19
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	1 947 001,52	4,51			1 947 949,37	4,51		
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	11 073 724,23
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	4 000 000,00
	Souscriptions à recevoir	8 660,42
	Coupons et dividendes en espèces	11 770,91
TOTAL DES CRÉANCES		15 094 155,56
DETTES		
	Vente à terme de devise	3 894 950,89
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	11 000 000,00
	Frais de gestion fixe	82 773,88
	Collatéraux	260 000,00
	Autres dettes	2 671,32
TOTAL DES DETTES		15 240 396,09
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-146 240,53

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS A		
Parts souscrites durant l'exercice	13 726,000	1 264 537,45
Parts rachetées durant l'exercice	-1 460,000	-134 355,65
Solde net des souscriptions/rachats	12 266,000	1 130 181,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	26 787,000	
Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS I		
Parts souscrites durant l'exercice	3,190	393 480,96
Parts rachetées durant l'exercice	-12,432	-1 564 944,00
Solde net des souscriptions/rachats	-9,242	-1 171 463,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	92,122	
Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS P		
Parts souscrites durant l'exercice	168 011,903	2 846 201,60
Parts rachetées durant l'exercice	-202 285,565	-3 311 971,64
Solde net des souscriptions/rachats	-34 273,662	-465 770,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 913 828,684	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS A Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS I Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS P Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS A Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 15 077,76 0,80
Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS I Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 78 805,85 0,60
Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS P Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	 260 885,01 0,80

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			494 388,36
	FR001400E946	CREDIT MUTUEL ARKEA 4.25% 01-12-32	494 388,36
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			494 388,36

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	267 752,69	180 534,50
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	267 752,69	180 534,50

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS A		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	12 956,30	5 238,11
Total	12 956,30	5 238,11

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	87 934,91	71 506,17
Total	87 934,91	71 506,17

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	166 861,48	103 790,22
Total	166 861,48	103 790,22

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 186 263,51	106 828,95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-2 186 263,51	106 828,95

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 16 401,49	2 488,55
Total	-1 16 401,49	2 488,55

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-570 731,08	30 437,50
Total	-570 731,08	30 437,50

	30/12/2022	31/12/2021
Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 499 130,94	73 902,90
Total	-1 499 130,94	73 902,90

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	45 763 489,99	50 513 918,82	38 047 594,14	51 002 950,26	43 187 179,02
Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS A en EUR					
Actif net				1 450 970,88	2 297 270,54
Nombre de titres				14 521,000	26 787,000
Valeur liquidative unitaire				99,92	85,76
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				0,17	-4,34
Capitalisation unitaire sur résultat				0,36	0,48
Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS I en EUR					
Actif net	22 045 534,19	26 299 382,98	12 715 282,34	14 463 479,48	11 304 259,41
Nombre de titres	166,093	186,063	89,294	101,364	92,122
Valeur liquidative unitaire	132 730,06	141 346,65	142 397,94	142 688,52	122 709,66
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6 271,38	1 431,21	9 329,65	300,27	-6 195,38
Capitalisation unitaire sur résultat	925,81	1 507,16	809,64	705,43	954,54
Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS P en EUR					
Actif net	23 717 955,80	24 214 535,84	25 332 311,80	35 088 499,90	29 585 649,07
Nombre de titres	1 407 287,739	1 351 867,653	1 406 496,017	1 948 102,346	1 913 828,684
Valeur liquidative unitaire	16,85	17,91	18,01	18,01	15,45
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,79	0,18	1,18	0,03	-0,78
Capitalisation unitaire sur résultat	0,08	0,15	0,06	0,05	0,08

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-50	EUR	1 000 000	512 160,00	1,19
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	EUR	2 000 000	1 903 215,62	4,41
KFW 0.75% 30-09-30	USD	1 000 000	733 750,29	1,70
KFW 0.875% 15-09-26 EMTN	GBP	1 000 000	1 000 187,21	2,32
KFW 1.75% 14-09-29	USD	2 000 000	1 629 417,25	3,77
MERCEDESSENZ GROUP AG 0.75% 10-09-30	EUR	600 000	490 950,49	1,13
TOTAL ALLEMAGNE			6 269 680,86	14,52
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 0.375% 08-06-27	EUR	1 100 000	950 725,78	2,20
EUROPEAN UNION 2.75% 04-02-33	EUR	1 000 000	959 813,01	2,22
TOTAL BELGIQUE			1 910 538,79	4,42
DANEMARK				
ORSTED 2.125% 17-05-27 EMTN	GBP	1 000 000	1 028 645,53	2,38
TOTAL DANEMARK			1 028 645,53	2,38
ESPAGNE				
ADIF ALTA VELOCIDAD 3.5% 30-07-29	EUR	1 000 000	986 838,77	2,29
BANCO SANTANDER 0.3% 04-10-26	EUR	1 000 000	879 880,07	2,04
BBVA 1.375% 14-05-25 EMTN	EUR	1 000 000	960 559,38	2,22
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	1 000 000	887 281,51	2,06
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.25% 28-10-26	EUR	1 000 000	931 857,53	2,15
RED ELECTRICA FINANCIACIONES 0.375% 24-07-28	EUR	1 000 000	858 613,56	1,99
TOTAL ESPAGNE			5 505 030,82	12,75
ETATS-UNIS				
AAPL 0 11/15/25	EUR	1 000 000	919 380,00	2,13
BK AMERICA 2.456% 22-10-25	USD	1 000 000	890 549,65	2,06
FORD MOTOR COMPANY 3.25% 12-02-32	USD	1 200 000	849 510,42	1,97
INTL BK 2.125% 03-03-25 EMTN	USD	3 000 000	2 698 935,35	6,24
MICRON TECHNOLOGY 2.703% 15-04-32	USD	1 200 000	849 991,57	1,97
PROLOGIS EURO FINANCE LLC 0.375% 06-02-28	EUR	1 000 000	832 274,59	1,93
TOYOTA MOTOR CREDIT 2.15% 13-02-30	USD	1 200 000	957 005,70	2,22
VERIZON COMMUNICATION 2.85% 03-09-41	USD	1 200 000	790 996,49	1,83
TOTAL ETATS-UNIS			8 788 643,77	20,35
FINLANDE				
NORDEA BK 0.375% 28-05-26 EMTN	EUR	1 000 000	908 799,18	2,10
TOTAL FINLANDE			908 799,18	2,10
FRANCE				
BNP PAR 1.675% 30-06-27	USD	1 500 000	1 222 642,30	2,84
CREDIT MUTUEL ARKEA 4.25% 01-12-32	EUR	500 000	494 388,36	1,14
ENGIE 1.375% 28-02-29 EMTN	EUR	1 000 000	873 509,73	2,03
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-06-44	EUR	1 000 000	579 005,34	1,34
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	1 000 000	819 013,70	1,90
SNCF RESEAU 1.0% 09-11-31 EMTN	EUR	1 000 000	821 492,26	1,90

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SOCIETE DU GRAND PARIS 1.0% 26-11-51	EUR	1 000 000	508 646,51	1,17
SUEZ 2.375% 24-05-30 EMTN	EUR	1 000 000	889 050,07	2,06
TOTAL FRANCE			6 207 748,27	14,38
ITALIE				
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 30-04-45	EUR	1 000 000	559 292,62	1,30
UNICREDIT 0.8% 05-07-29 EMTN	EUR	1 200 000	968 563,64	2,24
TOTAL ITALIE			1 527 856,26	3,54
LUXEMBOURG				
BANQUE EUROPEAN D'INVESTISSEMENT 1.625% 09-10-29	USD	5 500 000	4 435 874,33	10,27
TOTAL LUXEMBOURG			4 435 874,33	10,27
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 0.5% 15-04-26	EUR	1 000 000	918 817,95	2,13
COOPERATIEVE RABOBANK UA 0.25% 30-10-26	EUR	1 000 000	882 472,81	2,05
EDP FIN 1.875% 21-09-29 EMTN	EUR	1 000 000	883 821,99	2,04
ING GROEP NV 1.125% 07-12-28	GBP	1 000 000	905 989,18	2,10
TOTAL PAYS-BAS			3 591 101,93	8,32
ROYAUME-UNI				
NATL GRID ELECTRICITY TRANSMISSION P 0.19% 20-01-25	EUR	1 000 000	935 560,68	2,17
UNITED KINGDOM GILT 1.5% 31-07-53	GBP	1 000 000	653 294,63	1,50
TOTAL ROYAUME-UNI			1 588 855,31	3,67
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			41 762 775,05	96,70
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			41 762 775,05	96,70
Créances			15 094 155,56	34,95
Dettes			-15 240 396,09	-35,29
Comptes financiers			1 570 644,50	3,64
Actif net			43 187 179,02	100,00

Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS P	EUR	1 913 828,684	15,45
Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS I	EUR	92,122	122 709,66
Part FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS A	EUR	26 787,000	85,76

7. ANNEXE(S)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 9, paragraphes 1 à 4 bis du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 5, 1^{er} alinéa, du Règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : Federal Global Green Bonds

Identifiant d'entité juridique : 969500VNO6J9LV6W1J17

Objectif d'investissement durable

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ **Oui**

☐ ☐ ☐ **Non**

☒ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : 90 %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : — %

☐ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de — % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ avec un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ avec un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

L'objectif d'investissement durable était de financer la transition énergétique au sens du label Greenfin soit huit catégories d'activités : énergie, bâtiment, gestion des déchets et contrôle de la pollution, industrie, transport propre, technologies de l'information et de la communication, agriculture et forêt, adaptation au changement climatique. Cet objectif a été atteint en investissant principalement dans des obligations vertes ("green bonds") émises par des entreprises ou des Etats.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

L'atteinte des objectifs a permis d'éviter l'émission de 546,72 Tonnes de CO2 par million d'euros investi.

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

La mesure d'atteinte des critères n'a été réalisée qu'à partir de 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.

● *Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives, telles que définies par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288, ont été prises en compte par l'application de listes d'exclusions :

- Pacte Mondial des Nations Unies : Exclusion des sociétés qui violent les droits de l'Homme (PAI n°10).

- Politique Pétrole et Gaz (PAI n°4) : Exclusion des sociétés dont les énergies fossiles non conventionnelles représentent plus de 30% de la production annuelle d'énergies fossiles ainsi que les projets dédiés aux énergies fossiles non conventionnelles.

- Politique Charbon (PAI n°4): Exclusion des sociétés qui :

(i) réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans le charbon (mines et centrales)

ou qui produisent plus de 10 % de leur énergie à partir de charbon ;

(ii) qui ont une production de charbon physique > 10M tonnes par an ;

(iii) qui ont des capacités installées de production d'électricité issue du charbon > 5 GW ;

(iv) qui réalisent des dépenses d'investissement dans l'extraction de charbon et des projets de développement liés à l'extraction et aux infrastructures ;

(v) qui ont des plans d'expansion de leurs capacités de production d'énergie à partir du charbon sur les 5 prochaines années.

- Armes controversées (PAI n°14) : exclusion des sociétés impliquées dans la fabrication, le commerce ou le stockage de mines antipersonnel et/ou des armes à sous-munitions.

De plus, les autres PAI ont été pris en compte dans la méthodologie de notation ESG "Best in class" mise en œuvre par Federal Finance Gestion . Cette méthodologie repose sur les piliers suivants:

- Environnement : prise en compte des émissions de Gaz à Effet de Serre ("GES") (PAI n°1), de l'empreinte carbone (PAI n°2), de l'intensité de GES des sociétés (PAI n°3), de la part de consommation et de production d'énergie non-renouvelable (PAI n°5), de l'intensité de consommation d'énergie (PAI n°6), des impacts des activités sur la biodiversité (PAI n°7), des rejets dans l'eau (PAI n°8) et des rejets de déchets (PAI n°9).

- Social : prise en compte de l'écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI n°12)

- Gouvernance : prise en compte de la mixité au sein des organes de gouvernance (PAI n°13)

Cette méthodologie de notation couvre les émetteurs privés (entreprises) mais aussi les émetteurs publics (Etats). Ces derniers bénéficient aussi d'une note ESG qui intègre des critères environnementaux comme l'intensité de GES (PAI n°15) ou encore les violations des normes sociales (PAI n°16).

Ce processus de notation a permis d'obtenir une note "Best in class" comprise entre A et E, les émetteurs A étant considérés comme étant les plus performants de leur secteur. La prise en compte de tous ces indicateurs permet ainsi de comparer les émetteurs et

d'identifier ceux dont les activités ont les plus fortes incidences négatives.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description Détaillée :

Federal Finance Gestion a appliqué une politique d'exclusion des sociétés qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE. Afin d'identifier ces sociétés, Federal Finance Gestion s'appuie sur un outil fourni par un fournisseur externe de données permettant d'identifier les sociétés qui ne respectent pas les droits de l'homme, les normes internationales du travail, sont impliquées dans des scandales de corruption ou provoquent de graves atteintes à l'environnement.

De plus, Federal Finance Gestion interdit tout investissement dans des sociétés impliquées dans la fabrication ou la commercialisation d'armes controversées (mines antipersonnel et bombes à sous-munitions).



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives ont été prises en compte lors du processus de sélection des valeurs. La méthodologie de notation ESG "Best in class" de Federal Finance Gestion repose sur l'utilisation des PAI et permet d'identifier les sociétés dont les activités ont des incidences négatives sur les plans environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le détail de cette méthodologie est à retrouver dans le document de prise en compte des PAI publié sur le site de Federal Finance Gestion.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
EIB 1 5/8 10/09/29	Quasi-Souverains	10,27%	Supranational
IBRD 2 1/8 03/03/25	Banques	6,25%	Allemagne
OBL 1.3 10/15/27	Quasi-Souverains	4,41%	Allemagne
KFW 1 3/4 09/14/29	Banques	3,77%	Allemagne
BNP 1.675 06/30/27	Banques	2,83%	France
ORSTED 2 1/8 05/17/27	Utilities	2,38%	Danemark
KFW 0 7/8 09/15/26	Banques	2,32%	Allemagne
ADIFAL 3 1/2 07/30/29	Consommation Non Cyclique	2,29%	Espagne
UCGIM 0.8 07/05/29	Banques	2,24%	Italie
EU 2 3/4 02/04/33	Quasi-Souverains	2,22%	Supranational

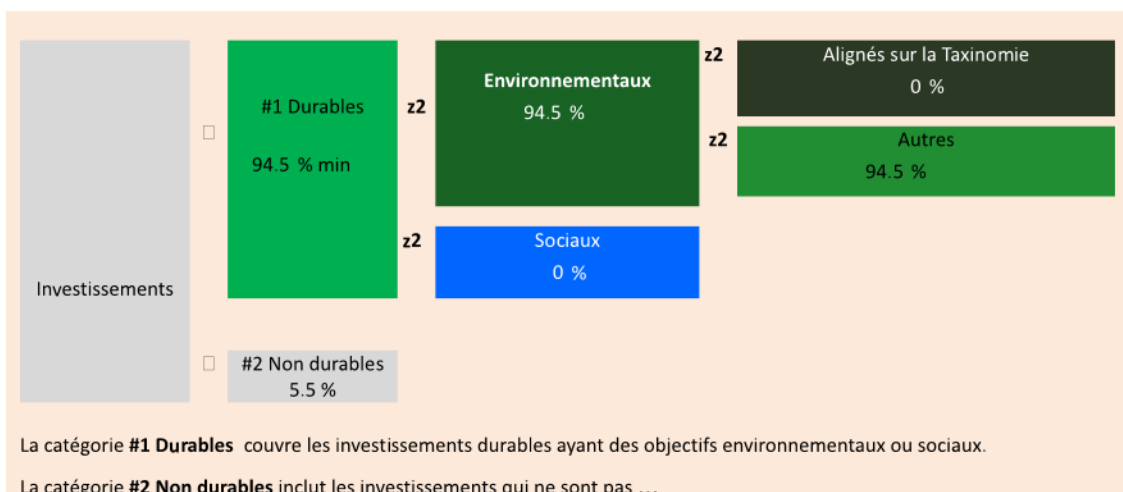
Investissements les plus importants	Secteur	% actif	Pays
BBVASM 1 3/8 05/14/25	Banques	2,22%	Espagne
TOYOTA 2.15 02/13/30	Banques	2,22%	États-Unis
CCBGGBB 0 3/8 06/08/27	Banques	2,2%	Belgique
NGGLN 0.19 01/20/25	Utilities	2,17%	Royaume-Uni
IBESM 1 1/4 10/28/26	Utilities	2,16%	Espagne



L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements durables ont été réalisés dans les secteurs suivants : Automobiles, Banques, Fonds communs de placement immobilier cotés en bourse (FCPI), Infrastructure de transport, Semi-conducteurs et équipement pour semi-conducteurs, Services de télécommunication divers, Services publics d'électricité, infrastructures de transport routier et ferroviaire.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont actuellement pas alignés sur la taxinomie européenne.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitation des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

● Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'EU¹?

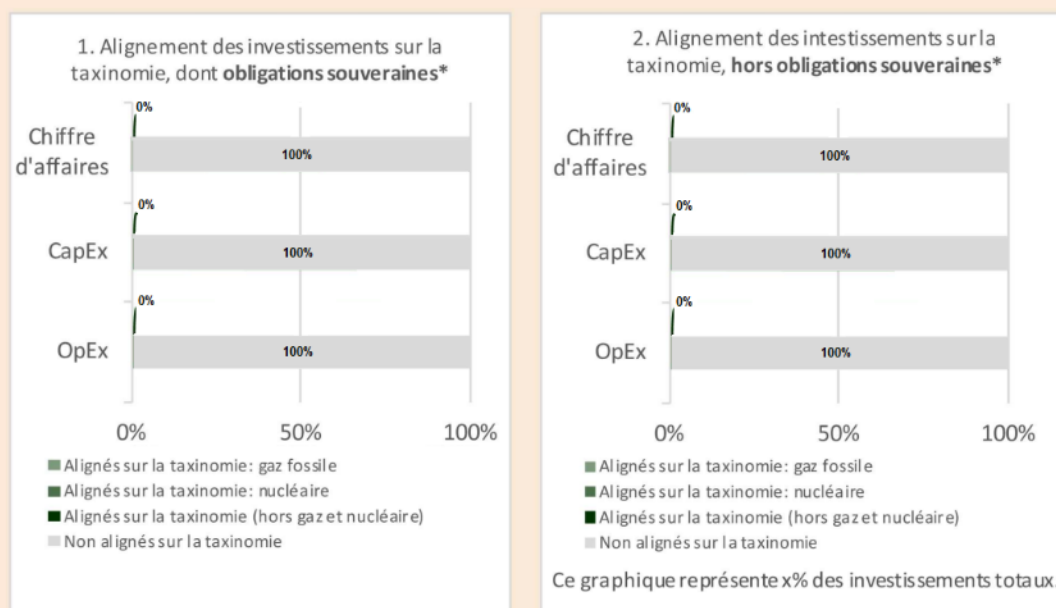
☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans le nucléaire

☒ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissement qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires : 0 %

Proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes : 0 %

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La mesure des critères n'a été réalisée qu'en 2022. Il n'est donc pas possible de comparer cette performance aux années précédentes.

Le symbole



représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 94.5 %.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion des investissements durables sur le plan social a été de 0%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans cette catégorie sont les liquidités ainsi que les produits dérivés utilisés à des fins de couverture. Du fait de leur nature, ces produits ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux et sociaux.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Des contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable ont permis d'assurer le respect des caractéristiques environnementales et sociales de façon continue. Sur la base des notations, indicateurs ESG et de notre politique d'exclusion, avec l'appui de notre Recherche ESG, le gérant a veillé à respecter les contraintes de notation minimale à l'achat et procédé à la vente de titres en cas de dégradation en dessous du seuil d'éligibilité. Par ailleurs, le département Maîtrise des Risques a vérifié le respect des contraintes réglementaires et statutaires extra-financières du fonds et alerte la Gestion ainsi que le Contrôle Permanent en cas de manquement. Enfin, le département « contrôle permanent » a vérifié la conformité et la bonne mise en œuvre de la méthodologie ESG ainsi que le dispositif de surveillance des contraintes ESG.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non pertinent pour ce produit.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non pertinent pour ce produit.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non pertinent pour ce produit.